

Un jugement favorable à la nature à Arzon en Presqu'île de Rhuys

Arzon, commune littorale, a urbanisé 44 % de son territoire depuis 1960. Elle compte aujourd'hui 6494 logements dont seulement 3 % de résidences principales.

L'association « Arzon Equilibre Nature et Développement » vient d'obtenir, le 5 mars 2025, un jugement du tribunal administratif de Rennes en faveur de la qualité écologique de la zone du **Plancho**, proche du site Natura 2000 du Golfe du Morbihan.

Dans le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme, le tribunal a annulé le classement en zones constructibles de 2 zonages « À Urbaniser », dans le quartier du Plancho. Soit un total de 1ha 85 de zones humides et boisées.

C'est très peu. Mais c'est signe d'une évolution favorable. Félicitations à cette association.

Les Amis des Chemins de Ronde